

MAISON DE LA FAMILLE

VOS SERVICES

AFFAIRES SOCIALES CCAS LOGEMENT



PRÉSENTATION

Le CCAS est un établissement public communal dont la vocation est d'animer une action générale de prévention et de développement social dans la ville. Aussi, le CCAS est une structure de conseil, d'information, d'accueil et d'orientation vers nos partenaires institutionnels (DASDY, CAFY, CPAM, Préfecture, Mission Locale, Pôle Emploi...) et associatifs.



ACCUEIL DU PUBLIC

Maison de la Famille

34 rue Gabriel Péri BP 106 78210 Saint-Cyr- L'École

Tél. : 01 30 14 82 82

Mail : ccas@saintcyr78.fr

Horaires :

Lundi, mardi, mercredi, vendredi :

de 8 heures à midi et de 14 heures à 17h15

Jeudi : de 13 à 20 heures (excepté en juillet et août : de 13 à 19 heures)

Adresse Postale

CCAS - square de l'Hôtel de Ville

BP 106 78211 Saint-Cyr-l'École



PERMANENCES DE LA MAISON DE LA FAMILLE

Croix Rouge Française – 16 rue Gabriel-Péri

Propose des cours d'alphabétisation

Inscription : 01 39 50 11 94

Écrivain Public Croix Rouge - Apporte son aide pour écrire, pour et avec autrui, tout texte à caractère privé, administratif ou professionnel – Tous les mardis de 9 à 11 heures sans rendez-vous.

CRAMIF – Mission de prévention de traitement de la perte d'autonomie des personnes âgées de plus de 60 ans relevant du régime général. En cas de problème lié à une maladie ou un accident, permet de favoriser l'accès aux soins et le droit à la santé. Elle concourt également au maintien et au retour à domicile des personnes âgées, malades ou handicapées. Enfin, elle lutte contre l'exclusion sociale en allant vers les publics en difficulté – Tous les mercredis de 9 heures à midi sur rendez-vous 36 46.

Service de transport des personnes âgées et/ou en situation de handicap

Pour vous rendre aux courses, rendez-vous médicaux... en direction des personnes de plus de 65 ans ou en situation de handicap.

Sur rendez-vous au 06 20 72 06 45,

Horaires : lundi et mardi de 8 heures à midi et de 13 heures à 17h15
mercredi, jeudi, vendredi de 8 heures à midi et de 13h30 à 17h15.

PIMMS – Sur rendez- vous au 01 34 60 19 69

Information, conseils et orientation ; accompagnement aux démarches ; point numérique en accès libre ; lundi, mardi et mercredi : de 9 heures à 12h30 et de 14 heures à 17h30 - Jeudi : de 13 à 20 heures (avec et sans rendez-vous)
Le samedi sans rendez-vous de 9 heures à 12h30.

PERMANENCES MAIRIE

Conciliateur de Justice - Un mercredi matin par mois – Sur rendez-vous à l'Hôtel de Ville au 01 30 14 82 82.

Il est chargé de rechercher une solution amiable et équitable à certains litiges civils : entre propriétaire et locataire, entre voisins, en matière de consommation, de contrats, etc... Par contre, il ne peut pas intervenir dans les affaires concernant le droit de la famille (divorce, pensions alimentaires, etc...) ou des litiges avec l'administration.



INFOS UTILES

- **Caisse d'allocations familiales (CAF)**
1 passage des jardins 78000 Versailles – 08 90 09 03 78
- **Agence Régionale de Santé (ARS)**
143 boulevard de la Reine 78000 Versailles – 01 30 97 73 00
- **CPAM de Versailles**
92 avenue de Paris 78000 Versailles – 36 46
- **Direction des territoires d'action sociale**
3 rue Saint-Charles 78000 Versailles – 01 39 07 81 48
- **Tribunal de grande instance de Versailles**
5 place André-Mignot 78000 Versailles – 01 39 07 39 07
- **Maison de la Justice et de Droit**
3 place de la Mairie 78190 Trappes – 01 30 16 03 20
- **Commissariat de police de Plaisir**
889 avenue François-Mitterrand 78370 Plaisir – 01 30 07 71 30
- **Centre des impôts**
12 rue de l'École des Postes 78000 Versailles – 01 30 97 43 00
- **Hôtel des impôts**
2 avenue du Centre 78042 Guyancourt cedex – 01 30 48 24 00
- **France travail Emploi**
24 rue de Vergennes 78000 Versailles – 09 72 72 39 49
- **Mission Locale de Versailles**
7 rue Jean-Mermoz 78000 Versailles 01 30 83 27 60
- **Centre d'information et d'orientation (CIO)**
12bis rue Victor-Hugo 78210 Saint-Cyr-l'École – 01 30 58 58 98
- **Centre Yvelines Médiation (CYM)**
4 rue Georges-Clémenceau 78000 Versailles – 01 39 49 46 47
- **CBL Réagir**
5 rue Robert-Desnos 78210 Saint-Cyr-l'École – 01 30 45 58 88

PARTENAIRES

- **Conseil Départemental des Yvelines – Hôtel du Département**
2 place André-Mignot 78012 Versailles cedex – 01 39 07 78 78
- **Préfecture des Yvelines**
1 rue Jean-Houdon 78000 Versailles – 01 39 49 78 00
- **Territoire d'action départementale – Grand Versailles – (assistantes sociales)**
50 rue de Rémillly 78000 Versailles – Allo solidarité – 01 30 836 836
- **Pôle Autonomie Territorial (PAT)**
18 avenue Dutartre 78150 Le Chesnay – 01 30 83 60 00
- **Allo Autonomie**
0801 801 100
- **CPAM de Versailles**
92 avenue de Paris 78000 Versailles – 36 46
- **CRAMIF**
36 46
- **Intervenante sociale de la police municipale**
06 22 91 50 93
- **Croix Rouge Française – Délégation locale de Versailles**
17 rue Berthier 78000 Versailles – 01 39 50 11 94
- **Secours Catholique**
2 place de la République 78210 Saint-Cyr-l'École – 01 34 60 19 46
- **Secours Populaire**
2 rue Pierre-Courtade 78210 Saint-Cyr-l'École – 01 30 23 93 14
- **Restos du Cœur**
2 rue Raymond-Lefèvre 78210 Saint-Cyr-l'École – 01 34 60 01 46
- **Association Mandarine (complémentaire santé)**
16 route de Clairmarais 59173 Renescure – 03 21 11 68 02
- **UNRPA**
31bis rue Danielle-Casanova 78210 Saint-Cyr-l'École – 06 18 02 10 66

- **Club au fil des ans**
31bis rue Danielle-Casanova 78210 Saint-Cyr-l'École – 06 20 70 07 45
- **Voisins solidaires**
01 42 12 72 72
- **Union National des Familles et amis de personnes malades et/ou handicapés psychiques (UNAFAM78)**
13 rue Hoche 78000 Versailles – 01 39 54 17 12

LOGEMENT

- **Agence d'Information sur le Logement des Yvelines (ADIL78)**
4 rue Saint-Nicolas 78000 Versailles - 01 39 50 84 72
- **Fédération du logement des Yvelines (CNL 78)**
51 rue Gabriel-Péri 78210 Saint-Cyr-l'École – 01 30 45 05 01
- **Les Résidences Yvelines Essonne (siège)**
18 boulevard du midi - 78200 Mantes-la-Jolie
- **Immobilière 3F**
37/39 boulevard de la Paix 78104 Saint-Germain-en-Laye cedex – 01 55 26 11 90
- **Pierres et Lumières**
112 avenue Aristide-Briand BP 167 92186 Antony cedex – 01 46 11 46 11
- **La Sablière Direction Territorial Ouest**
130-136 rue Victor-Hugo, cs 80156 - 92309 Levallois Perret – 01 53 11 19 20
- **Résidences le Logement des Fonctionnaires (RLF)**
9 rue Sextius-Michel 75739 Paris cedex 15 – 01 44 37 72 77
- **Emmaus**
92/98 boulevard Victor-Hugo 92110 Clichy – 01 41 06 14 00
- **Valophis Serepa**
9 route de Choisy CS 50079 94048 Créteil cedex – 01 43 97 55 55
- **Le Logis Social du Val d'Oise (LSVO)**
2 rue des Cordeliers 95300 Pontoise – 01 34 33 35 55

AIDES SOCIALES LÉGALES (CCAS)

Placement en maison de retraite

Personnes de plus de 60 ans ayant une maison de retraite prête à les accueillir afin de bénéficier d'une prise en charge des frais d'hébergement.

Placement en établissement spécialisé

personnes en situation de handicap souhaitant faire une demande de prise en charge des frais d'hébergement dans leur structure d'accueil.

APA à domicile (Allocation Personnalisées d'Autonomie)

Prestation instruite et attribuée par le Consiel Départemental ou les caisses de retraite pour faire face aux dépenses nécessaire au maintien à domicile.

APA en établissement

Allocation destinée aux personnes âgées de 60 ans et plus en perte d'autonomie, résidant en établissement médico-social.

Demande d'aide-ménagère

personnes de plus de 60 ans où en situation de handicap souhaitant bénéficier d'une aide-ménagère à domicile.

Demande MDPH

Carte d'Invalidité, d'Allocation Adulte Handicapée (AAH), de Reconnaissance Qualité Travailleur Handicapé (RQTH).

Demande d'élection de domicile

Demande de SASPA - Service de l'Allocation de Solidarité aux Personnes Agées (personnes de plus de 60 ans ne relevant pas du système d'assurance vieillesse français).



AIDES SOCIALES FACULTATIVES (CCAS)

Pass Amethyste

Pass Navigo mois/semaine du Conseil Départemental en direction des personnes titulaires de l'Allocation Adulte Handicapée, des personnes de plus de 65 ans non imposables, des personnes en invalidité de catégorie Z non imposable, des anciens combattants, des veuves de guerre.

Navigo Easy

Prise en charge par le CCAS d'un chargement de 20 tickets transport sur le Pass pour les personnes de plus de 65 ans ayant un montant d'imposition compris entre 1 et 600 €.

Téléassistance

Personnes de plus de 60 ans ou en situation de handicap.

Portage de repas à domicile

Personnes de plus de 60 ans ou en situation de handicap.

Séjours ANCV séniors

Personnes de plus de 60 ans ou de 50 ans en situation de handicap.

Chèques service

Sur demande de l'assistante sociale.

Secours financiers

Sur demande de l'assistante sociale.

Semaine Bleue

Activités proposées – début octobre – en direction des personnes âgées.

LOGEMENT SOCIAL

Enregistrement des demandes de logement initiales, modificatifs, renouvellements

Gestion des congés des logements sociaux vacants du contingent Ville

Gestion des rendez-vous de l'élu au logement